

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'action et des comptes publics

Arrêté du 28 septembre 2026 fixant la liste des examinateurs et examinateurs suppléants de l'examen professionnel pour l'accès au corps des contrôleurs des douanes et droits indirects organisé au titre de l'année 2026

Le ministre de l'action et des comptes publics,

- VU le code général de la fonction publique, et notamment son article L. 325-20 ;
- VU le décret n° 95-380 du 10 avril 1995 modifié fixant le statut particulier du corps des contrôleurs des douanes et droits indirects ;
- VU le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- VU l'arrêté du 3 mars 1997 modifié fixant les conditions d'organisation des concours et examens professionnels de recrutement dans les services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;
- VU l'arrêté du 26 janvier 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au corps des contrôleurs des douanes et droits indirects ;
- VU l'arrêté du 2 février 2026 fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au corps des contrôleurs des douanes et droits indirects organisé au titre de l'année 2026,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Sont nommés examinateurs de l'examen professionnel pour l'accès au corps des contrôleurs des douanes et droits indirects organisé au titre de l'année 2026 :

Mme	BERGER	Élodie	Contrôleuse principale
Mme	CARREY	Carole	Inspectrice
M.	GREGORI	Denis	Contrôleur principal
M.	NANTA	Gaëtan	Contrôleur de 2 ^e classe
Mme	PAINEAU	Pascale	Inspectrice régionale de 2 ^e classe
Mme	PFEIFFER	Angélique	Inspectrice principale de 2 ^e classe
M.	SCHAAL	Julien	Directeur des services douaniers de 2 ^e classe
Mme	TEISSIER	Véronique	Inspectrice

En cas d'empêchement d'un ou de plusieurs examinateurs, il pourra être fait appel à un ou plusieurs examinateurs suppléants nommés à l'article 2 ci-après.

Article 2 : Sont nommés examinateurs suppléants :

Mme	DUFFULER	Natacha	Directrice des services douaniers de 2 ^e classe
Mme	LAMBALOT	Fiona	Contrôleuse de 1 ^{re} classe
Mme	LEJOSNE	Athénaïs	Inspectrice
Mme	RADET	Anne	Inspectrice

Article 3 : Le directeur national du recrutement et de la formation professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 28 septembre 2026.

Pour le ministre et par délégation :

L'inspecteur principal de 1^{re} classe,
Adjoint à la cheffe du bureau RH2,



S. ROUMEAU